

**MAIRIE DE CHARQUEMONT**  
**25140**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 10 JUILLET 2020**

Le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire, le dix juillet deux mil vingt à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal a été convoqué le trois juillet deux mil vingt.

Tous les conseillers en exercice sont présents sauf Monsieur Philippe LOUVET excusé, Monsieur Philippe MERCIER qui donne procuration à Monsieur Roland MARTIN, Madame Bernadette DELAVELLE qui donne procuration à Madame Françoise VIPREY, Madame Géraldine FRANTZ qui donne procuration à Monsieur Vincent BOBILLIER, Monsieur Antoine PETIT qui donne procuration à Madame Esther PETIT, Monsieur Christian LABARUSSIAS qui donne procuration à Monsieur Christophe JANIN pour l'ensemble des décisions et votes devant intervenir lors de la réunion.

Monsieur Bertrand LOUVET est nommé secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1- Approbation du compte-rendu de la séance du 19 juin 2020
- 2- Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
- 3- Cession de terrain pour construction d'un cabinet dentaire
- 4- Subventions de fonctionnement
- 5- Comptes-rendus des commissions communales
- 6- Affaires diverses

**1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2020**

Le conseil municipal a été destinataire du compte-rendu de la séance du 19 juin 2020. A l'unanimité, le conseil municipal valide ce compte-rendu.

**2- ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS**

1. Mise en place du bureau électoral :

Monsieur Roland MARTIN, Maire a ouvert la séance.

Monsieur Bertrand LOUVET a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré vingt-deux conseillers représentés et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée, était remplie.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mesdames Françoise VIPREY, Françoise VUILLEMIN, Charles ALBER et Angélique MAIRE.

## 2. Mode de scrutin :

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le maire a rappelé que les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune. Les délégués supplémentaires sont élus parmi les électeurs de la commune.

Le maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire sept délégués et quatre suppléants.

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté qu'une seule liste de candidats a été déposée.

## 3. Déroulement du scrutin :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié du modèle uniforme. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe (ou le bulletin) que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

## 4. Élection des délégués et des suppléants

### 4.1. Résultats de l'élection :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) .....	22

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau.....	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau.....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)].....	22

Liste (tête de liste : Roland MARTIN) : 22 voix pour

#### 4.2. Proclamation des élus

Le maire a proclamé élus délégués les candidats suivants figurant sur la liste dont la tête de liste est Monsieur Roland MARTIN :

- 1- Monsieur Roland MARTIN né le 04/10/1951 à Laviron demeurant 14 rue de l'Est à CHARQUEMONT
- 2- Madame Esther PETIT née le 11/06/1970 à Besançon demeurant 5 rue Neuve à CHARQUEMONT
- 3- Monsieur François JACQUOT né le 24/11/1966 à Montbéliard demeurant 24 rue du Chalet à CHARQUEMONT
- 4- Madame Françoise VIPREY née le 18/01/1952 à Charquemont demeurant 30 rue des Cités à CHARQUEMONT
- 5- Monsieur Patrick BERRET né le 26/10/1962 à Délémont demeurant 6 rue du Général Leclerc à CHARQUEMONT
- 6- Madame Béatrice KOLODZIEJ née le 09/05/1969 à Arras demeurant 8 rue des Villas à CHARQUEMONT
- 7- Monsieur Pascal RENAUD né le 26/02/1971 à Besançon demeurant 3 rue des Aubépinés à CHARQUEMONT

Il a ensuite proclamé élus suppléants les candidats suivants pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation de la liste dont la tête de liste est Monsieur Roland MARTIN :

- 1- Madame Claire AVIGNON née le 05/02/1980 à St Nazaire demeurant 9 rue de la Fontenotte à CHARQUEMONT
- 2- Monsieur Vincent BOBILLIER né le 26/09/1974 à Montbéliard demeurant 4 rue de la Paix à CHARQUEMONT
- 3- Madame Angélique MAIRE née le 17/01/1985 à Dijon demeurant 14B la Chaux à CHARQUEMONT
- 4- Monsieur Charles ALBER né le 06/02/1986 à Besançon demeurant 49 rue de l'Eglise à CHARQUEMONT

### **3- CESSION DE TERRAIN POUR CONSTRUCTION D'UN CABINET DENTAIRE**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n°52/2019 et n°06/2020 par lesquelles le conseil municipal a validé la cession à l'euro symbolique d'un terrain de 950 m<sup>2</sup> issu de la parcelle cadastrée section AE n°251 rue du Chalet, à la SCI des Chalets, 6 rue du Chalet 25140 CHARQUEMONT.

Monsieur le Maire propose d'élargir l'usage de ce bien à toutes les professions médicales ou paramédicales avec, au maximum, un seul médecin généraliste installé dans les locaux.

Le conseil médical valide cette proposition à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération, étant entendu que les frais de notaire et de géomètre sont à charge de l'acheteur.

#### 4- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2020

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder aux associations les subventions de fonctionnement suivantes pour l'année 2020, suite aux propositions formulées par la commission « Jeunesse, sports, associations, fêtes et cérémonies, gestion des salles » :

Associations	Montant de la subvention	Mode de calcul
Familles Rurales de Charquemont	107 420.36	Etat BP Familles Rurales 2020 (114 927.40-7507.04)
ADMR	2 174.00	0.8 € /hab x 2 718
Etoile Sportive	1 680.00	168 adhérents x 10 €
Jeanne d'Arc de Charquemont	1 640.00	164 adhérents x 10 €
Jeanne d'Arc de Maiche	630.00	63 adhérents x 10 €
Tennis Club de Maiche	230.00	23 adhérents x 10 €
Gym Plaisir	320.00	64 adhérents x 5 €
Danse en ligne	320.00	64 adhérents x 5 €
Orchestre d'Harmonie	4 200.00	Forfait
Aéromodélisme	200.00	20 adhérents x 10 €
Les Jeux du Plateau	150.00	15 adhérents x 10 €
Association des parents d'élèves	500.00	Forfait
Comité des fêtes	600.00	
<b>TOTAL 1</b>	<b>120 064.36</b>	

Autres subventions à ajouter à l'article 6574 du budget :

Associations	Montant de la subvention	Mode de calcul
Coopérative école maternelle	5 866.15	51.01 € x 115 élèves (cf. délibération tarifs 2020)
Coopérative école primaire	10 150.99	51.01 € x 199 élèves (cf. délibération tarifs 2020)
Sporting club – ski	2 689.38	Convention
Ludothèque Ptitdou Familles Rurales	2 709.35	Convention
<b>TOTAL 2</b>	<b>21 415.87</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>141 480.23</b>	

## **5- COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES**

### **↳ Commission « Jeunesse, sports, associations, fêtes et cérémonies, gestion des salles » : Par Pascal RENAUD**

La commission s'est réunie le 24 juin pour étudier les demandes de subventions de fonctionnement 2020 précitées et pour organiser la journée d'inauguration du site multi-sports qui aura lieu le samedi 5 septembre 2020. La journée débutera à 11h avec l'inauguration officielle et sera suivie de tournois de foot, d'animations proposées par les associations sportives locales, et se poursuivra par une soirée conviviale à la salle des fêtes (si les conditions sanitaires le permettent) organisée par le comité des fêtes, qui assurera également des animations en journée et des repas midi et soir.

### **↳ Commission « Voirie-Urbanisme » : Par Christophe JANIN**

La commission s'est réunie le jeudi 2 juillet : Christophe JANIN a présenté le PLU, les différentes zones de la commune et les permis de construire en cours.

La commission s'est dite favorable à la prise en charge à l'intérieur de la commission de la mission « matériel » par Philippe LOUVET.

Un point a également été fait sur les travaux de voirie.

### **↳ Commission « Bâtiments » : Par Bertrand LOUVET**

Des visites des bâtiments communaux ont été organisées pour l'ensemble des élus le samedi 27 juin et le jeudi 2 juillet.

### **↳ Commission « Cimetière, aménagement du territoire, information-communication » : Par Françoise VIPREY**

Françoise VIPREY a proposé à la commission une visite commentée du cimetière pour expliquer les différentes possibilités d'inhumation.

Une réunion sera prévue début septembre pour présenter le site internet et l'informatisation en cours du cimetière.

Concernant le fleurissement du village, la commission proposera aux écoles et au périscolaire de s'investir dans cette action.

## **6- AFFAIRES DIVERSES**

### **6-1- Vente de la parcelle cadastrée section AN n°17 à M. Mme LOUVET Bertrand**

Le conseil municipal, avec 21 voix pour (Monsieur Bertrand LOUVET ne prenant pas part au vote),

Vu que le dit-terrain est situé en Zone Artisanale,

Vu la délibération n°2019-77 du 26 septembre 2019 de la CCPM fixant le prix d'achat de la Zone Artisanale « Le Grand Crot » à 3.62 € HT le m<sup>2</sup>,

Vu l'avis du Service des Domaines en date du 17 janvier 2019 fixant à 540 000 € la valeur vénale de la Zone Artisanale « Le Grand Crot » dans sa globalité,

Vu la délibération du conseil municipal de Charquemont n°09/2020 du 10 février 2020 autorisant la vente des terrains situés sur la Zone Artisanale « Le Grand Crot » à la CCPM au tarif de 3.62 € HT le m<sup>2</sup>,

Vu le droit de préférence exercée sur cette parcelle par Monsieur et Madame Bertrand LOUVET, domiciliés 31 rue de l'Est 25140 CHARQUEMONT,

Autorise la vente de la parcelle cadastrée section AN n°17 d'une superficie de 2 070 m<sup>2</sup>, à Monsieur et Madame Bertrand LOUVET domiciliés 31 rue de l'Est à CHARQUEMONT, au tarif de 3.62 € HT le m<sup>2</sup>.

### **6-2- Personnel : demande réduction du temps de travail**

Monsieur le Maire présente la demande de réduction du temps de travail d'un agent ATSEM actuellement en temps non complet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite que l'agent conserve ses horaires et ses conditions de travail actuels.

### **6-3- Police intercommunale**

Compte-tenu de l'emploi d'une policière municipale au sein de la collectivité, Monsieur le Maire propose de revoir les missions confiées initialement à la police intercommunale.

Les domaines d'intervention de la police intercommunale maintenus par le conseil municipal sont : lutte contre les dépôts sauvages, lutte contre les feux et divagation des animaux et stationnements abusifs et dangereux (fourrières...)

Sont retirés des domaines d'intervention de la police intercommunale et confiés de fait intégralement à la police communale : lutte contre le bruit, réglementation du stationnement et police de la route (prévention, verbalisation, fourrière VL), sécurisation des écoles et traversées d'enfants, des lieux publics (plan Vigipirate...), conseils en réglementation lors de l'installation des forains.

### **6-4- Marché d'assurances de la commune pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2025**

Une consultation pour le renouvellement des marchés d'assurances de la commune pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2025 a été mise en ligne sur le site [marches-securises.fr](http://marches-securises.fr)

La date limite de réception des offres a été fixée au 30 juin 2020 à 12h.

La consultation comprenait 4 lots :

Lot 1 : assurance des dommages aux biens et risques annexes

Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes

Lot 3 : assurance des véhicules et des risques annexes

Lot 4 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus.

La commission d'appel d'offres et des MAPA s'est réunie le 1<sup>er</sup> juillet 2020 pour l'ouverture des plis. 5 candidats ont déposé une candidature. Les offres ont été transmises au cabinet Arima

Consultants, missionné pour l'assistance et le conseil à la passation des marchés d'assurances (cf. décision du maire n°2020.01).

A l'issue de l'étude, et après avis de la CAO, le conseil municipal sera invité à retenir les cabinets d'assurances pour les différents lots.

#### **6-5- Ecole primaire**

L'équipe enseignante de l'école primaire remercie la commune pour son engagement et sa réactivité depuis la fin du confinement et tout au long de l'année, ceci ayant permis d'accueillir les élèves dans de bonnes conditions. Le travail des agents d'entretien et notamment l'adaptation de leurs horaires pour répondre aux consignes sanitaires, est également remercié.

#### **6-6- Agenda réunions**

Jeudi 16 juillet à 10h30 : visite du centre de Sochaux à la Combe St Pierre

Vendredi 17 juillet à 11h : réunion avec BEJ pour le projet d'aménagement de la place de l'Hôtel de Ville.

#### **6-7- Immeuble 11 rue de l'Eglise**

Par délibération n°16 /2019, le conseil municipal a autorisé le maire à engager les démarches pour vendre l'immeuble communal sis 11 rue de l'Eglise cadastré sections AD 63 et AD 153.

Vu l'avis des domaines du 29/05/2019 fixant à 115 000.00 € la valeur vénale du bien,

Vu la nécessité de prononcer le déclassement de ce bâtiment du domaine public et de l'intégrer au domaine privé de la Commune afin de permettre sa cession,

Vu les différentes offres reçues,

Considérant que l'offre formulée par Monsieur VALENTE Hubert, domicilié 2 chemin du Frêne, 25500 LE BELIEU est l'offre la mieux-disante pour la somme de 100 000.00 €,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- constate la désaffectation du bâtiment et de l'emprise foncière, situés 11 rue de l'Eglise cadastrés sections AD 63 et AD 153,
- prononce le déclassement de ces biens immobiliers du domaine public communal et leur incorporation dans le domaine privé,
- autorise la vente des biens immobiliers sis 11 rue de l'Eglise, cadastrés sections AD 63 et AD 153 à Monsieur VALENTE Hubert, domicilié 2 chemin du Frêne, 25500 LE BELIEU pour la somme de 100 000.00 €,
- dit que les frais de géomètre restent à la charge de la commune,
- dit que les frais de notaire sont à charge de l'acquéreur,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

NB. L'avis des domaines datant de plus d'une année (29 mai 2019), celui-ci n'est jugé plus valable. Il convient de solliciter un nouvel avis avant de valider la vente. Ce point sera remis à l'ordre du jour de la séance de septembre 2020 afin de ne pas retarder la signature de cession qui pourrait avoir lieu à l'automne.

#### **6-7- Salles communales**

Monsieur le Maire rappelle que toutes les salles communales ont été fermées compte-tenu des conditions sanitaires.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de maintenir la fermeture des bâtiments communaux jusqu'au 15 aout 2020.

Les entraînements de foot sont toutefois autorisés sur les stades (les vestiaires resteront fermés). La salle des fêtes (afin de garantir les règles de distanciation) pourra exceptionnellement être mise à disposition du foot pour la journée d'inscriptions et l'assemblée générale.

#### **6-8- Mise à disposition d'un local à l'association d'aéromodélisme**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise la mise à disposition d'un espace dans la loge située « la Combe St-Pierre » en face de la station d'épuration, au club d'aéromodélisme pour le stockage de matériel uniquement.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec l'association d'aéromodélisme.

Le Maire,  
Roland MARTIN



Le secrétaire de séance,  
Bertrand LOUVET

